

« Il faut rendre mesurable ce qui est réellement important  
plutôt que de rendre important ce qui est facilement mesurable. »

John MacBeath

Les discussions entourant les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de votre équipe ont peut-être soulevé des aspects qui méritent d'être documentés ou réfléchis. Dans un premier temps, *À propos de l'évaluation des apprentissages au primaire* permet d'appuyer la prise de parole sur les incontournables que représentent les différents encadrements légaux. Suivent des ressources proposées par des chercheurs. Il y a là matière à réflexion !

### *Les incontournables*

- **Loi sur l'instruction publique**, juin 2019

La *Loi sur l'instruction publique* donne à l'enseignant le droit de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

- **Instruction annuelle du ministre 2019-2020**

Évaluation des apprentissages et bulletin unique p. 5

En 2019-2020, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire de même que la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. Les matières visées sont énumérées ci-dessous.

À l'enseignement primaire :

- éthique et culture religieuse;
- langue seconde;
- éducation physique et à la santé;
- disciplines du domaine des arts : art dramatique, arts plastiques, danse et musique.

La pondération établie pour la troisième étape (60 %) concerne principalement les évaluations des apprentissages que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées depuis la fin de la deuxième étape. Elle peut également inclure, le cas échéant, les évaluations effectuées en fin d'année scolaire qui couvrent la matière de toute l'année ainsi que les épreuves imposées par l'école ou la commission scolaire.

Par ailleurs, la section 3 du bulletin unique doit comporter, à la première et à la troisième étape, des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe. Toutefois, pour l'année scolaire 2019-2020, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permettra de ne faire des commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.

Pour l'élève en modification (EHDA p. 7)

La note inscrite dans le bulletin de l'élève correspond aux attentes fixées pour lui dans son plan d'intervention.

L'exemption vise :

- la moyenne du groupe;
- la pondération des étapes;
- l'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation;
- l'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée par le
- ministre (20 %) dans le résultat final de cet élève.

L'élève n'est pas exempté de suivre la matière, mais seulement de l'application des dispositions relatives aux résultats.

Lorsque l'exemption s'applique, un « code de cours » distinct, prévu à cet effet et différent du code de cours régulier, est utilisé. Il constitue le signe distinctif permettant de comprendre que les attentes par rapport aux exigences du PFEQ ont été modifiées pour cet élève. De plus, sous la rubrique Commentaires afférente à une matière enseignée de la section 2 du bulletin de l'élève, des précisions doivent être apportées au regard des attentes modifiées ainsi qu'il est mentionné dans le plan d'intervention de l'élève.

Flexibilité, Adaptation, Modification (FAM, CSBE) Guide de référence pour le primaire et le secondaire (version janvier 2018) : <https://www.csbe.qc.ca/MyScriptorAdmin/arborescence.asp?iframe=&Dossiers=456261&showtoggle=&historytype=&creprot=0&root=456261>

Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, Ministère de l'éducation, 2014 :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/Precisions\\_flexibilite\\_pedagogique.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Precisions_flexibilite_pedagogique.pdf)

- **Cadre d'évaluation des apprentissages**, avril 2011

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1er juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages*. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique.

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/primaire/>

- **Section Examens et épreuves**

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/examens-et-epreuves/>

- **Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique**, 2011

Constitution des résultats figurant au bulletin

Le bulletin unique a pour but d'informer les parents sur les apprentissages de leur enfant, c'est-à-dire l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances, tel que prévu au Programme de formation et dans les documents portant sur la progression des apprentissages. Pour ce faire, les pratiques évaluatives utilisées pour constituer les résultats des élèves doivent assurer la rigueur, la transparence et la clarté des renseignements transmis aux parents.

À l'étape 3, les résultats doivent porter sur l'ensemble des apprentissages (par exemple, en français : lire, écrire et communiquer oralement). Ces résultats s'appuient principalement sur les évaluations réalisées au cours de l'étape 3. p. 8

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/les-choix-de-notre-ecole-a-lheure-du-bulletin-unique-document-de-soutien-a-lintention-des-equipe/>

- **Politique d'évaluation des apprentissages**, 2003

Cependant, inscrire l'évaluation des apprentissages dans une perspective de réussite des élèves ne signifie en aucun cas qu'il faille diminuer les exigences de réussite. Il ne s'agit donc pas d'abaisser ces exigences pour que le plus grand nombre possible d'élèves réussisse, mais bien au contraire, d'exploiter le potentiel de l'évaluation pour qu'elle contribue à la mise en place de conditions d'apprentissage optimales conduisant à la réussite éducative des élèves.

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/politique-devaluation-des-apprentissages/>

## Matière à réflexion

- **Évaluer pour que ça compte vraiment**, Conseil supérieur de l'éducation, 2019

Le rapport du CSE aborde des thèmes tels que « Pourquoi et comment évaluer », « La note; un symbole imparfait », « Les principaux constats » et « Les orientations proposées ».

### Évaluation et examens

*Il faudrait distinguer compter (au sens de faire la somme) de prendre en compte (considérer). C'est-à-dire que, au moment d'attribuer une note finale, l'ensemble des informations que l'on a sur les capacités développées par un élève ou un étudiant (dont les évaluations formatives) devrait être pris en compte dans l'exercice du jugement professionnel, notamment pour constater les progrès réalisés et s'assurer que la performance attendue se maintient dans le temps. Cela ne signifie pas qu'on a attribué des points qui comptent dans une addition de notes. p. 10*

<https://www.ctreq.qc.ca/evaluer-pour-que-ca-compte-vraiment/>

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, Sommaire et Affiche de vulgarisation :

<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/2019-02-evaluer-pour-que-ca-compte-vraiment-rapport-2016-2018-etat-et-besoins-napperon.pdf>

- **Pour une réévaluation de l'évaluation**, Monique Lachance, École branchée, nov 2018

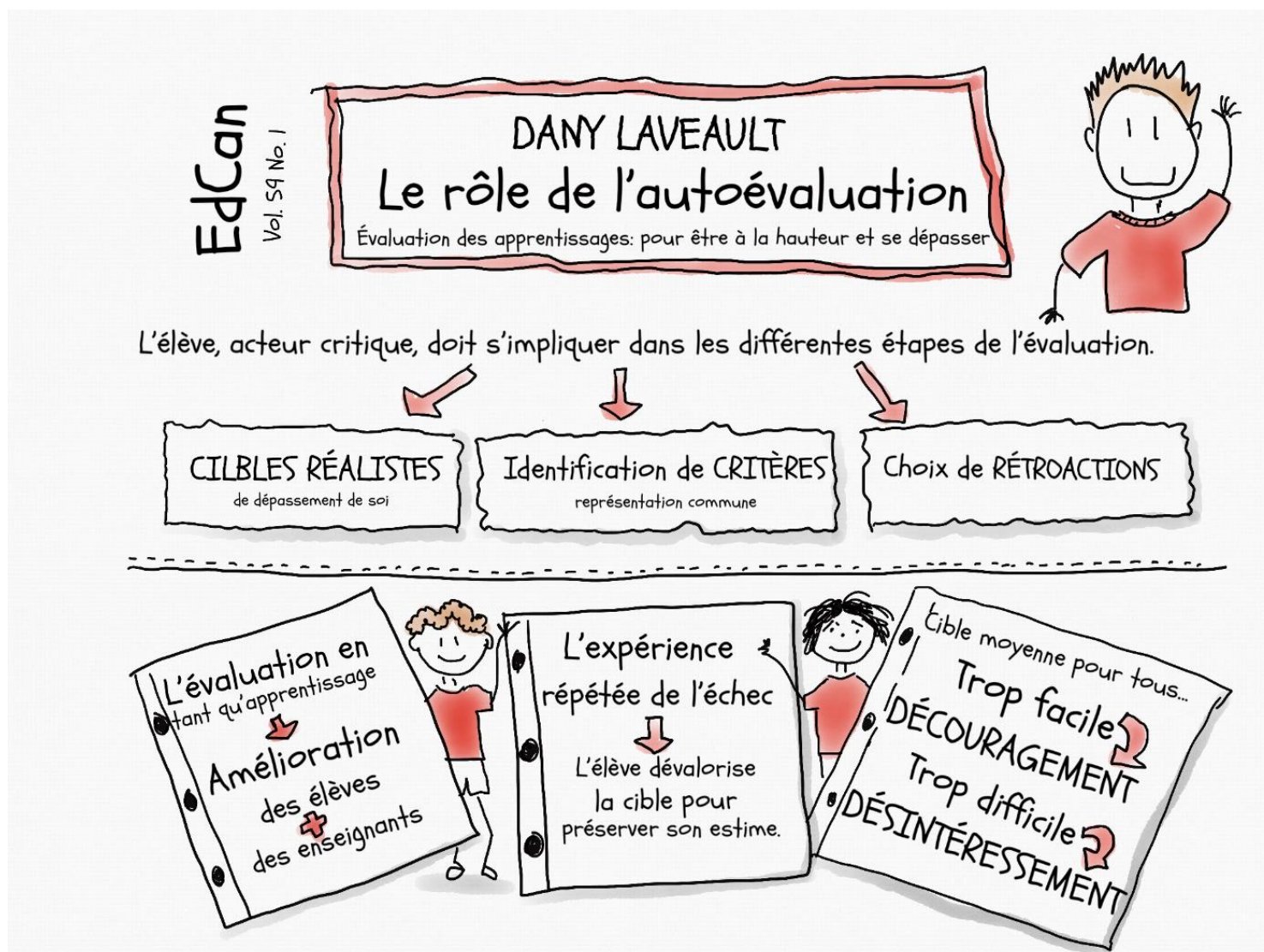
*L'évaluation chiffrée... Il y a tant à dire à son sujet! Le poids que l'on attribue arbitrairement à une question par rapport à une autre dans un examen et qui varie d'un enseignant à un autre, le nombre d'étapes où une compétence donnée est évaluée et qui fluctue d'une école à une autre, sans compter les disparités entre le nombre et la valeur des travaux que chaque enseignant consigne. Il n'y a qu'à placer des enseignants en discussion autour d'une évaluation pour réaliser combien la valeur accordée aux différents objets d'apprentissage inhérents au développement d'une compétence diffère.*

<https://ecolebranchee.com/reevaluation-evaluation/>

- **Enfin, évaluer les compétences**, Réseau EdCan, 2019

*Ce que vous retirerez de la lecture de tous ces articles, c'est que l'évaluation ne constitue pas une fin en soi. L'élève n'apprend pas pour être évalué, mais il est évalué pour mieux apprendre. Le geste pédagogique d'évaluer requiert donc aujourd'hui autant d'apprentissages et de compétences de la part des pédagogues que de celle des élèves !*

<https://www.edcan.ca/magazine/printemps-2019/?lang=fr>

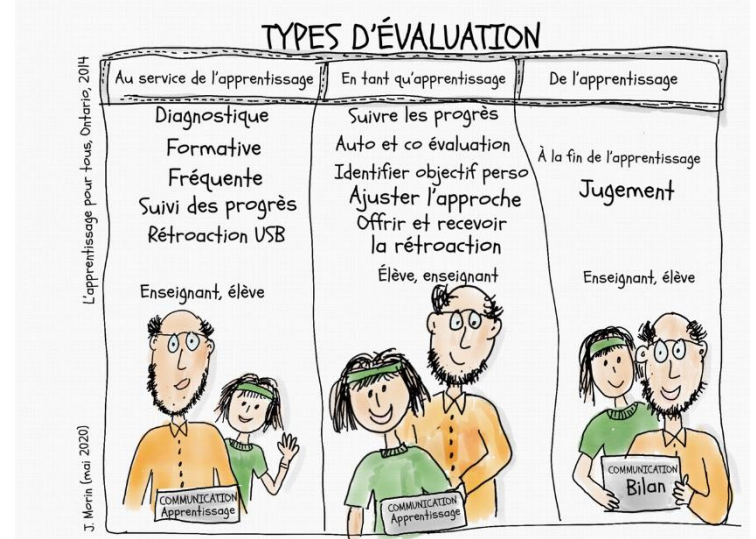


- **Évaluer sans dévaluer**, Gérard De Vecchi, Hachette édition, 2014

L'évaluation doit s'effectuer avant d'entrer dans les apprentissages proprement dits (évaluation diagnostique), pendant ces apprentissages (évaluation formative) et après, en fin de parcours (évaluation sommative). En fait, elle doit correspondre à un travail de tous les instants, aussi bien pour l'élève que pour l'enseignant : elle doit être intégrée aux apprentissages. p. 168

En fait, ce n'est pas le contenu de l'exercice qui compte... mais la façon de l'utiliser ! Ce qui signifie qu'une même activité peut aussi bien être intégrée dans une démarche sommative. En effet, on peut vouloir mesurer le degré de compréhension d'un savoir ou la capacité de mise en œuvre d'une compétence près avoir terminé son étude... mais il est possible, en cours d'apprentissage, avec le même support, de se demander si certains obstacles sont dépassés ou non et d'utiliser les résultats pour définir la suite à donner à ses choix pédagogiques. Il est donc indispensable de présenter la situation choisie intégrée à une démarche d'apprentissage. p. 44

<b>Évaluation sommative</b>	<b>Évaluation formative</b>
Revêt un caractère de bilan; les examens entrent dans cette catégorie	S'intègre pleinement dans le processus d'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des résultats</li> <li>- En fin d'apprentissage</li> <li>- Vise surtout les contenus</li> <li>- Induit notation, validation, parfois sanction et sélection</li> <li>- Ne porte que sur les élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation, dépassement d'obstacles</li> <li>- Tout au long de l'apprentissage</li> <li>- Intègre aussi les compétences</li> <li>- Tourné vers une pédagogie de la réussite</li> <li>- Miroir pour l'enseignant p. 45</li> </ul>



- **La rétroaction, une pratique au service de l'apprentissage**, Campus Récit

La rétroaction, une pratique au service de l'apprentissage est une autoformation offerte par le Campus Récit pouvant être réalisée en moins d'une demi-journée. Pour consulter les différents documents proposés, il suffit de se connecter au moyen du compte Microsoft (CSBE).

<https://campus.recit.qc.ca/course/view.php?id=37>

- **Évaluer les apprentissages ou évaluer POUR apprendre**, François Muller, 2017

Les évaluations, leurs outils, leurs méthodes, leur efficacité sont régulièrement remises en question. Elles sont au coeur de nombreux débats même si les échanges de pratique entre collègues sont limités.

Dans une série d'articles, de vidéos et d'animations, François Muller nous propose de passer à une évaluation plus utile, plus vivante et plus stimulante, qui ferait intégralement partie des apprentissages. Une évaluation POUR apprendre.

<https://cursus.edu/articles/37469/evaluer-les-apprentissages-ou-evaluer-pour-apprendre#.XV6prOhPHIU>

- **Apprentissage essentiels : Que voulons-nous que les élèves apprennent ?** 2019

Vidéo : Concentrez votre enseignement sur ce qui est essentiel, sur ce qui est important et sur ce qui est intéressant. Découvrez cette approche qui permet aux enseignants d'accorder le temps nécessaire à l'enseignement et aux apprentissages. Une conférence de François Massé et Lucille Plante.

[https://www.youtube.com/watch?v=kbh\\_7MBYr-0](https://www.youtube.com/watch?v=kbh_7MBYr-0)

Les apprentissages essentiels correspondent à ce que tous les élèves doivent savoir, être capables de faire ou comprendre pour réussir dans un domaine en particulier (p. ex. : extraire d'un texte des informations explicites en lecture ou calculer la valeur numérique d'expressions algébriques en mathématiques). Ils se différencient de ceux considérés comme moins prioritaires et de ceux que les élèves ayant des besoins d'enrichissement peuvent réaliser. Pour qu'un apprentissage soit essentiel, il doit être à la fois préalable, transférable et durable.

<http://projetcar.ctreq.qc.ca/apprentissages-essentiels/>

